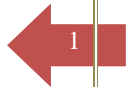




*La Fondation
CLSC-CHSLD de
la Petite-Nation*



RAPPORT ANNUEL 2007

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FONDATION CLSC-CHSLD DE LA PETITE-NATION

**Tenue le 14 avril 2008 à 19 h
Salle A-121 – Rez-de-chaussée
Centre hébergement Petite-Nation
SIÈGE SOCIAL, 14 rue Saint-André
Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0**

Règlements généraux

Article 10.01 - L'assemblée annuelle des membres réguliers de la corporation a lieu au siège social de la corporation ou à tout autre endroit au Québec, à la date et à l'heure que les administrateurs déterminent par résolution. Cette assemblée se tient aux fins de prendre connaissance et d'adopter les états financiers et le rapport du vérificateur ou de l'expert-comptable, d'élire les administrateurs, de nommer un vérificateur le cas échéant, de prendre connaissance et de décider de toute autre affaire dont l'assemblée des membres peut être légalement saisie. De plus, toute assemblée annuelle peut constituer une assemblée spéciale habilitée à prendre connaissance et à décider de toute autre affaire pouvant être décidée lors d'une assemblée spéciale.

Article 11.01 - L'exercice financier de la corporation se termine le 31 décembre de chaque année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 14 avril 2008

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
(Mot de bienvenue du président)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2006;
4. Compte rendu des activités;
5. Rapport financier au 31 décembre 2007;
6. Période publique de questions;
7. Période des mises en candidature;
8. Élection (s'il y a lieu);
9. Levée de l'assemblée ;

Articles 10.04, 10.05 des règlements généraux

L'avis de convocation de chaque assemblée annuelle et de chaque assemblée spéciale des membres doit être donné 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée au moyen d'un avis public.

Tout avis de convocation à une assemblée des membres doit mentionner le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. L'avis de convocation à une assemblée annuelle ne doit pas obligatoirement spécifier les buts de l'assemblée à moins que l'assemblée convoquée soit pour ratifier un règlement ou pour décider de toute autre affaire devant être soumise à une assemblée spéciale. L'avis de convocation à une assemblée spéciale doit mentionner en termes généraux les objets de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE QUI S'EST TENUE LE LUNDI 27 MARS 2006 À 19 H AU SIÈGE SOCIAL, SALLE A-124 SITUÉE AU 14, RUE SAINT-ANDRÉ, SAINT-ANDRÉ-AVELLIN.

Présences : Gilles Mireault
Stéphane Séguin
Alonzo Proulx
Paul Richer
Andrée Labrosse
Claire Charron
Lina Massie
Dave Bullock

Absences : Carole Meley
Jean-Marie Jacques

1. Ouverture de l'assemblée

Stéphane Séguin ouvre l'assemblée à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Stéphane Séguin fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Alonzo Proulx, appuyé par Paul Richer et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le lundi 29 mars 2005.

Les administrateurs prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Alonzo Proulx, appuyé par Stéphane Séguin et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2005 sans

modification.

4. Compte rendu des activités

Le rapport d'activités est déposé, il a été adopté à l'assemblée régulière qui s'est tenue le 21 février 2006. Aucune autre personne que les administrateurs n'étant présente à cette assemblée, la lecture du rapport d'activités au 31 décembre 2005 est dispensée.

5. Rapport financier au 31 décembre 2005

Le trésorier, Paul Richer commente le rapport financier.

Le rapport financier vérifié au 31 décembre 2005 démontre un excédant des revenus sur les dépenses de l'ordre de 39 807 \$

Il est proposé par Gilles Mireault, appuyé par Alonzo Proulx et résolu d'adopter le rapport financier vérifié au 31 décembre 2005 par Pierre Guindon, c.a. lequel démontre un surplus des revenus sur les dépenses de 39 807 \$.

6. Nomination d'un vérificateur

Il est proposé par Dave Bullock, appuyé par Gilles Mireault et résolu à l'unanimité de nommer Pierre Guindon, c.a. à titre de vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2006.

7. Période de questions

Aucune.

8. Période des mises en candidature

Il est proposé par Dave Bullock, appuyé par Stéphane Séguin et résolu de nommer Lina Massie à titre de présidente d'élection.

Les membres sortants sont :

Stéphane Séguin, Paul Richer, Alonzo Proulx, Dave Bullock.

Lina Massie appelle les mises en candidature :

Sur proposition de Gilles Mireault, appuyé par Andrée Labrosse, les mises en candidature suivantes sont sur la table :

Stéphane Séguin

Paul Richer

Alonzo Proulx

Dave Bullock

Aucune autre proposition n'étant faite, la présidente d'élection déclare la période des mises en candidature fermée.

La présidente d'élection vérifie le consentement de chacun des candidats. Dave Bullock, Alonzo Proulx et Stéphane Séguin acceptent et sont nommés administrateurs pour un mandat de 2 ans.

Monsieur Paul Richer fait part, à ce moment-ci, de sa démission à titre d'administrateurs de la Fondation et ce, pour des raisons de santé.

Les administrateurs acceptent la démission de M. Richer et discutent des moyens à prendre pour combler le siège qui était occupé par M. Richer qui agissait également comme trésorier. Aucun des administrateurs présents n'est intéressé par le poste de trésorier. Claire Charron et Stéphane Séguin exécuteront conjointement les tâches de trésorier de façon temporaire, le temps de trouver un autre exécutant.

Des remerciements sont adressés à Monsieur Richer pour son dévouement, il a été membre fondateur de cet organisme de charité.

9. Élection

Aucune.

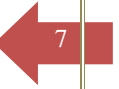
10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claire Charron, appuyé par Stéphane Séguin et résolu de lever l'assemblée, il est 19 h 40.

Stéphane Séguin, président

Claire G. Charron, secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007



Rapport déposé et adopté en assemblée ordinaire des administrateurs le 26 mars 2008.

Les administrateurs (au 31 décembre 2007) sont :

- M. Stéphane Séguin, président
- M. Alonzo Proulx, vice-président
- Mme Claire G. Charron, secrétaire-trésorière
- M. Dave Bullock
- Mme Réjeanne Pilote, directrice du CSSS de Papineau
- Mme Andrée Labrosse
- M. Gilles Mireault
- Mme Ginette Paré
- Mme Carole Meley

Décisions du conseil d'administration en 2007

Règlements généraux

Art. 6.1 Le conseil d'administration se réunira au moins 3 fois par année ou selon les besoins, aux dates et heures qui seront déterminées de temps à autre par le conseil.

Les assemblées régulières de la présente année financière se sont tenues aux dates suivantes:

Les 6 mars 2007. Plusieurs rencontres du comité organisateur du tournoi de golf ont eu lieu entre le mois de mars et août 2007.

Les objectifs de financement de l'année :

La Fondation utilisera les profits de ce tournoi à l'achat d'équipements médicaux pour l'urgence du CLSC : électrocardiogramme, tables de traitement et d'examen et

à l'acquisition d'un bain thérapeutique pour la clientèle du Centre de jour dans le cadre du programme de soutien à domicile. Ce dernier équipement profitera aux personnes à mobilité réduite ou sera utilisé pour favoriser la guérison de plaies. L'aménagement de trois salons privés pour les résidents du Centre d'hébergement et leur famille fait aussi partie des projets à réaliser avec les fonds recueillis. Ces salons seront disponibles aux proches qui souhaitent accompagner leur parent en fin de vie ou pour des rencontres familiales en toute intimité et pour tenir des activités d'éveil pour les résidents

Activités de levée de fonds pour 2007

Tournoi de golf 8^e édition – Le 17 août 2007

Cette année, le tournoi de golf se déroulait sous la présidence d'honneur de Patric Carrier. Monsieur Carrier est conseiller à la Municipalité de St-Sixte, vice-président de la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. et membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec. Monsieur Stéphane Séguin assumait la présidence du comité organisateur du tournoi.

Toutes les décisions inhérentes à l'administration générale de la corporation :

- . nomination de l'exécutif
- . signature des effets bancaires
- . déclaration annuelle (matricule)
- . renouvellement de placements
- . recouvrement de dons
- . distribution des cartes de condoléances
- . numéro d'enregistrement à Revenu Canada

Note : Toutes les demandes de fonds doivent faire l'objet d'une recommandation du conseil d'administration de l'établissement.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2007

**Préparés par Claire Charron agissant à titre de secrétaire-trésorière
de la Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation**

(Les états financiers ont été adoptés en assemblée ordinaire des administrateurs
le 26 mars 2008)

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2007

Voici le bilan de la Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation au 31 décembre 2007 et l'état des résultats terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. À titre de secrétaire –trésorière de la Fondation, j'ai dressé ces documents sous toute bonne foi en me fondant sur les entrées et sorties au compte de la Fondation lesquelles sont appuyées par des pièces justificatives.

Claire G. Charron
Secrétaire-trésorière

Saint-André-Avellin, Québec, le 15 mars 2008

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

À COURT TERME

	2007	2006
Encaisse	64 405 \$	32 110 \$
Dépôt à terme	25 000	25 000
	<hr/>	<hr/>
	89 405 \$	57 110 \$

SOLDE DU FONDS

Surplus au début	57 110 \$	58 593 \$
Excédent des recettes sur déboursés	32 295	(1 483)
	<hr/>	<hr/>
Surplus à la fin	89 405 \$	57 110 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stéphane Séguin, président

Claire Charron, secrétaire-trésorière

État des résultats*^{1 et 2}
Exercice terminé le 31 décembre

RECETTES	2007	2006
Tournoi de golf	42 401\$	57 194 \$
Engagements des commanditaires en 2006 * ³	2 000	-
Dons divers * ⁴	245	10 142
Dons « In Memoriam »	1 026	2 932
Lotomatique	438	376
Intérêts	742	564
Autres : Marche bénéfice à Montpellier	1 204 \$	-
	48 056 \$	71 208 \$
DÉBOURSÉS		
Tournoi de golf	13 753 \$	14 601 \$
Remboursement de trop perçu	-	430
Frais de bureau et d'administration	1 778	2508
Frais bancaires	228	181
Contribution achat de minibus CSSS de Papineau	-	70 000
Autres * ⁵	-	9 600
	15 759 \$	97 320 \$
<u>Excédent (insuffisance)des recettes sur les déboursés :</u>	32 297 \$	(26 112 \$)

***Voir notes complémentaires**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2007

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation est un organisme sans but lucratif qui recueille des dons pour les redistribuer aux personnes âgées de la Petite-Nation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Recettes et déboursés

La Fondation souscrit à la comptabilité de caisse de sorte que les transactions sont comptabilisées seulement au moment de leur paiement ou de leur encaissement.

3. ENGAGEMENTS DE COMMANDITAIRES

La Fondation a reçu des engagements de la part de commanditaires pour le tournoi de golf 2007 pour lesquels elle n'a pas encore reçu les sommes. Le montant estimé de ces sommes est d'environ 2 000 \$. Comme la Fondation souscrit à la comptabilité de caisse, ces montants seront reconnus dans les recettes de l'année financière 2008.

4. DONS DIVERS

La Fondation a servi d'administrateur d'une somme de 9 600 \$ versée au comptant par un donateur qui souhaitait conserver l'anonymat. La somme d'argent devait bénéficier à une famille recevant les services du CLSC Petite-Nation.

5. AUTRES

La somme de 9 600 \$ a été déboursée selon les instructions du donateur anonyme.

MISES EN CANDIDATURES

Les membres sortants sont :

Andrée Labrosse
Claire Charron
Gilles Mireault

Règlements généraux

Art. 4.01 - Composition

La Corporation est administrée par un conseil composé de neuf administrateurs comprenant le directeur général du Centre d'accueil ou une personne déléguée par lui siégeant d'office au Conseil sans droits et privilèges et ne comptant pas dans le quorum. Advenant que lors de l'assemblée générale des membres, un ou des membres du personnel du Centre d'accueil est ou sont élus au Conseil d'administration de la Corporation, cette ou ces personnes siégeront avec tous les droits et privilèges. Le Conseil d'administration peut être désigné sous tout autre nom dans toute publication émanant de la Corporation.

Art. 4.04 - Élection

Sauf disposition contraire de l'acte constitutif, les administrateurs sont élus à une majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la corporation.

Art. 4.05 - Durée des fonctions

Chaque administrateur demeurera en fonction pour une période de deux années ou jusqu'à ce que son successeur soit élu à moins que son mandat ne prenne fin avant terme. L'administrateur dont le mandat se termine est rééligible.